N° 2895 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 14 Mai 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
61 PAIX, 65, rue de Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

APRÈS LA BATAILLE

Comme il arrive toujours, après chaque campagne électorale, les récriminations se donnent libre cours. Les vaincus se renvoient les responsabilités, et les vainqueurs eux-mêmes trouvent moyen d'expliquer que si leur victoire n'a pas été complète, la faute en est aux manœuvres de leurs adversaires.

Manœuvres... le mot est courant dans les polémiques électorales. Il est certain que les élections sont de véritables batailles, où la tactique et les manœuvres des combattants décident le plus souvent du succès ou de la défaite.

L'essentiel est de ne recourir qu'à des moyens honorables, de n'employer que des manœuvres loyales: admises et consacrées par les habitudes du passé.

Examinons donc quelles ont été les manœuvres qui ont pu influer sur les scrutins de dimanche.

* *

A Lille, la « grande » manœuvre dont se plaignent à l'envi cléricaux et collectivistes, a été la mise en circulation de deux listes « panachées ».

L'une était l'œuvre, a dit le *Réveil*, des réactionnaires, bien que la *Dépêche* prétende qu'il faille lui attribuer une autre source.

La seconde a été composée par un groupe de républicains progressistes. Elle comprenait les noms des onze candidats des cercles, des deux socialistes anti-collectivistes, MM. Facon et Hanotin, des dix candidats de l'ancienne liste de concentration républicaine, et de treize modérés de l'*Echo du Nord*.

Il n'est pas douteux que la distribution de ces listes ait assuré l'élection des dix républicains qui formeront la minorité du Conseil municipal de Lille, et fait passer bons premiers les onze candidats des cercles.

Quand on examine le résultat du scrutin, on se rend compte qu'en l'absence de ces listes, tous les socialistes étaient élus, et que, seule, quelques candidats des cercles, dont M. le colonel Sever lui-même, se trouvaient battus par les premiers de la liste de l'*Union républicaine lilloise*.

* *

Maintenant, cette manœuvre était-elle légitime et loyale?

La réponse ne nous paraît pas douteuse.

Le « panachage » des candidats est pratiqué depuis de longues années dans les scrutins de liste, et il n'avait jusqu'ici soulevé aucune protestation.

L'*Echo du Nord* ne procédait pas autrement, jusqu'au jour où il s'est décidé à passer complètement au camp clérical.

Il y a quatre ans, il confectionna *sa* liste, en empruntant une vingtaine de candidats au *Progrès du Nord* et le reste à la *Dépêche*.

Et personne ne protesta, pas même le *Réveil du Nord*, qui se scandalise si fort aujourd'hui de la manœuvre de dimanche.

Bien plus, le jour du scrutin, en 1892, de multiples listes furent distribuées par les soins des cléricaux de la *Dépêche*, listes bariolées où des noms de réactionnaires se trouvaient habilement intercalés entre les noms de républicains, de façon à tromper la bonne foi des électeurs.

Qu'on lise, au surplus, les journaux de notre région, aussi bien ceux de droite que de gauche: et l'on constatera que dans un grand nombre de localités le « panachage » a été pratiqué d'une façon très large et presque générale.

* *

C'est que le « panachage » est la conséquence inévitable du scrutin de liste.

72, ou 108, ou 144 candidats se présentent aux suffrages des électeurs en deux, trois ou quatre listes différentes.

N'est-il pas naturel que beaucoup d'électeurs aient la prétention de choisir parmi ces candidats ceux qui représentent le plus directement leurs opinions, et d'en former la liste à laquelle ils accorderont leurs voix?

Et cette sélection s'explique d'autant mieux dans des élections comme celles qui viennent d'avoir lieu à Lille, où des candidats de nuances très différentes et parfois même très opposées, figuraient côte à côte sur la même liste.

Et, ce que chaque électeur a le droit de faire, n'est-il pas évident qu'un groupe de citoyens est autorisé à le généraliser et à distribuer des listes, manuscrites ou imprimées, réunissant tous les candidats de son choix?

* *

En vain objecterait-on le récent arrêt de la Cour de Nancy, confirmé par la Cour de Cassation.

Il suffit de se reporter non seulement au texte de l'arrêt, mais encore à ses considérants, pour comprendre qu'il a visé un tout autre cas et qu'il ne saurait empêcher l'exercice du droit appartenant à tout citoyen de choisir parmi les candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs et de recommander ceux qui lui paraissent mériter davantage la confiance du peuple.

Cela est si vrai que les candidats de l'*Union républicaine lilloise*, aussi bien que ceux de l'*Alliance républicaine et socialiste*, ayant introduit un référé auprès de M. le président du tribunal de Lille à l'effet d'être autorisés à faire saisir les listes panachées, ont été déboutés de leur demande.

* *

Non, l'arrêt de la Cour de Cassation ne saurait interdire la mise en circulation de listes composites.

A plus forte raison, un journal a-t-il le droit absolu d'indiquer, parmi les candidats en présence, ceux qu'il recommande aux suffrages de ses amis.

Et ce qui nous concerne, partisans tout *d'abord, pour le second tour de scrutin*, d'une concentration « à gauche » comme celle qui a été opérée par les républicains d'Armentières, de Dunkerque, de Lons, d'Haubourdin, de Mons-en-Baroeul, nous aurions voulu, en présence de la mauvaise volonté des socialistes lillois, prendre résolument parti en faveur des républicains des deux listes dont les opinions se rapprochaient le plus des nôtres.

Si une décision que nous avons fait connaître ne nous avait prescrit la neutralité, nous n'aurions pas laissé à d'autres le soin de composer une liste « panachée ». Nous aurions usé ouvertement de ce que nous considérions être notre droit, et nous n'aurions été arrêtés par aucune tentative d'intimidation, pas plus que par des actes de violence, auxquels nous aurions su répondre comme il convenait.

* *

Mais en face du système des listes mixtes, que penser de la manœuvre par laquelle les cléricaux de Tourcoing ont essayé d'atteindre M. Dron?

Ici, la question politique est hors de cause. Il ne s'agit plus de recommander à ses amis politiques tels ou tels candidats, selon l'opinion qu'ils représentent.

Les haines personnelles, les rancunes honteuses sont le seul mobile de la conduite des cléricaux.

Contre un républicain, qui peut être éloigné d'eux, mais qui n'appartient point à ce parti collectiviste révolutionnaire dont la *Dépêche* parle aujourd'hui en termes si effrayés, les catholiques de Tourcoing imaginent la plus inouïe des manœuvres. Dans leurs journaux, par des affiches, des circulaires et des placards, et à l'aide de listes très habilement altérées, ils invitent les électeurs à rayer le nom de M. Droc, et à le remplacer par qui? par le nom du chef du parti collectiviste tourquennois, M. Delphin Dumortier.

La voilà, cette fois, prise sur le vif, la vraie manœuvre déloyale, la manœuvre cléricale dans toute sa duplicité et dans tout son jésuitisme.

Et les collectivistes acceptent sans vergogne de bénéficier des voix cléricales ainsi obtenues!

Et le *Réveil du Nord*, parce que M. Delphin-Dumortier n'est pas élu, s'indigne, *crie aux « basses manœuvres!!! » et ose* parler de mépris public.

Mépris public pour qui donc, ô *Réveil*, si ce n'est pour les auteurs d'aussi misérables procédés de combat, et pour ceux qui n'ont pas eu honte d'en profiter.

Quant à l'*Echo du Nord* et à la *Dépêche*, ils n'ont pas un mot pour flétrir la conduite de leurs amis.

Les cléricaux sont restés les hommes qui ont souré l'élection du collectiviste Lafargue sur un républicain comme M. Depasse, et qui ont offert, il y a quatre ans, l'hôtel-de-ville de Lille au parti ouvrier.

Que du moins, ils nous fassent grâce de leurs jérémiades à propos du scrutin de dimanche.

Qu'ils ne s'étonnent pas si tant de progressistes ont préféré voter pour les candidats de l'Alliance républicaine et socialiste, plutôt que de reporter leurs suffrages sur une liste où figuraient des Scalbert, des Scrive, des Vandame et des Rogez.

Et qu'ils cessent, enfin, de nous représenter comme des sectaires.

Les sectaires, on a vu dimanche à Tourcoing où ils se trouvent!

Si l'*Echo du Nord* ne les aperçoit pas, c'est que sa clairvoyance est à la hauteur de la stabilité de ses opinions.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

Hier, à quatre heures, a eu lieu à Paris à l'Hôtel des ventes la mise en vente du beau tableau de Watteau, dont le monde artistique s'est beaucoup occupé.

Un public nombreux de curieux autant et plus peut-être que d'amateurs, se pressait dans la grande salle de l'hôtel.

L'œuvre a été présentée par M. Haro l'expert bien connu. Après une lutte assez vive, le marteau de M. Duchesne, commissaire, est retombé trois fois sur l'enchère de 107.000 francs. — Adjugé.

L'acquéreur est la comtesse de Casa-Miranda, *alias* Christine Nilsson.

* *

Le départ de la mission française aux fêtes du couronnement du tsar est fixé au lundi prochain, 18 mai.

* *

L'Union des Femmes de France, Société de secours aux blessés militaires et aux victimes des guerres publics tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 17 mai à 2 heures précises, à l'Hôtel Continental.

Mouvement diplomatique

Le mouvement des ambassadeurs rendu nécessaire par la retraite de M. Herbette, ambassadeur à Berlin, et de M. Lefebvre de Behaine, ambassadeur près le Saint-Siège, ne sera pas fait avant quinze jours ou trois semaines, en raison des négociations auxquelles il y a lieu de se livrer pour prendre l'agrément des puissances intéressées.

Mais il est maintenant en confirme que M. Poubelle sera compris dans ce mouvement. Toutefois, il n'est pas encore possible d'indiquer le poste auquel il sera appelé, à raison des combinaisons diverses que le ministre des affaires étrangères pourra faire.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE

Résultats dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement

Paris, 12 mai, 1 h. 30, soir. — Nombre d'arrondissements, 359 — Résultats connus, 350.

Les républicains ont la majorité dans 238 chefs-lieux, sur 238 ils ont la totalité des sièges dans 77.

Les républicains radicaux ont la majorité dans 66 chefs-lieux et la totalité des sièges dans 27.

Les radicaux-socialistes ont la majorité dans 15 chefs-lieux et la totalité des sièges dans 10.

Les socialistes ont la majorité dans 7 chefs-lieux et la totalité des sièges dans 4.

Les ralliés ont la majorité des sièges dans 3 chefs-lieux et la totalité des sièges dans un.

Les réactionnaires ont la majorité dans 18 chefs-lieux et la totalité dans 10.

Les républicains gagnent 10 chefs-lieux, les réactionnaires 8 et les socialistes 2.

Dans 12 chefs-lieux les conseils municipaux sont composés d'éléments divers et il n'est pas possible de déterminer, quant à présent à quel parti la majorité appartiendra.

Les conseils municipaux de chefs-lieux d'arrondissement comprenant avant le renouvellement 8885 conseillers, le nombre se trouve porté à 8890 par suite de l'annexion à deux communes chefs-lieux d'arrondissement (Baune-les-Dames et Charolles) de deux petites communes contiguës.

Cette annexion, en augmentant la population de ces chefs-lieux d'arrondissement a en également pour résultat d'augmenter l'effectif de leurs conseils municipaux.

* *

La comparaison entre le nombre des conseillers municipaux appartenant à chaque parti après et avant le renouvellement, s'établit ainsi:

	Avant le renouvel.	Après le renouvel.
Socialistes	347	286
Radicaux-socialistes	451	470
Républicains-socialistes	1839	2092
Républicains	4844	5004
Ralliés	228	262
Droite	845	842
Douteux	94	24
Vacances	397	»

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE de Madagascar

Le ministre de la guerre vient de faire établir la situation de décès et disparus du corps expéditionnaire de Madagascar.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de ce travail.

Pour les troupes de la marine comme pour les troupes de la guerre, il y est mentionné tous les décès survenus, même lorsque ces décès se sont produits après le retour en France des soldats qui ont pris part à l'expédition.

TROUPES DE LA GUERRE

DÉCÉDÉS

	Madagascar	En mer	Rapatriés	Disparus	Total
Officiers	29	4	2	0	35
200e régim. d'infant.	989	118	82	29	1018
4de bat. de chasseurs	430	48	27	0	505
Régiments d'Algérie	492	35	26	38	591
Chasseurs d'Afrique	28	0	0	0	29
38e d'artillerie	298	28	20	5	351
Ouvriers d'artillerie	14	4	8	0	26
Artiliers	5	»	»	»	5
Compagnies du génie	309	50	25	3	387
30e escadron du train des équipages	203	31	14	2	250
Secrétariés d'état-major	2	1	»	»	3
30e section de commis et ouvriers	67	18	6	1	92
Section d'infirmiers	92	6	5	1	104
Gendarmerie	9	1	»	»	10
Totaux:	2767	350	220	80	3417

TROUPES DE LA MARINE

Européens

13e régim. d'infanterie de marine	509	35	25	8	577
2e régim. d'artillerie de marine	134	8	5	1	148
Equipages de la flotte	41	4	2	»	47
Totaux:	684	47	32	9	772

Corps et troupes non-européennes

Régiment colonial	287	10	10	2	309
Convoyeurs kabyles et autres	806	147	85	»	1038
Conducteurs indigènes	56	»	»	»	56
	1149	157	95	2	1403
Total général	4600	554	347	91	5592

Le chiffre des Européens morts pendant la campagne ou depuis la prise de possession de l'île s'élève donc à 4.429. De plus 1.403 hommes non européens ou auxiliaires indigènes et kabyles ayant pris part à l'expédition ont succombé depuis un an.

UN NOUVEAU DIRECTEUR de l'enseignement primaire

Il paraît — mais la nouvelle n'est pas officiellement confirmée — que M. Ferdinand Buisson quitterait la direction de l'enseignement primaire et serait appelé à succéder à M. Henri Marion dans la chaire de pédagogie de la Sorbonne.

L'annonce de ce changement ne nous a que peu surpris. M. Buisson, qui a soutenu de longues et dures luttes, avec quel courage, on le sait, pour fonder vraiment l'école primaire laïque, gratuite, obligatoire, en ce pays, aspirait à un demi-repos.

Cet administrateur — qu'on ne l'oublie pas — est un professeur de premier ordre. Historien — il l'a prouvé par sa thèse sur Sébastien Castellion; philosophe — il est agrégé de philosophie; il s'est fait une spécialité des questions scolaires. Il a toujours regretté d'être éloigné par son absorbante besogne d'une chaire d'où il pût enseigner.

Parmi les noms mis en avant pour le poste de M. Buisson, on parle de M. G. Compayré, recteur à Lyon, auteur des Manuels civiques, et d'une *Histoire de l'éducation*, et de M. Gaston Bizos, le distingué recteur de Dijon. Il est question aussi de M. Girard, recteur de l'Académie de Montpellier.

Les voyages à prix réduits POUR LES INSTITUTEURS

En présence des nombreuses réclamations auxquelles donnaient lieu de la part du personnel des écoles primaires le mode d'emploi des billets à demi-tarif délivrés, sur les chemins de fer, aux instituteurs et institutrices, le ministre de l'instruction publique avait pris il y a quelque temps son collègue des travaux publics d'entamer des pourparlers avec les compagnies en vue d'améliorer le régime actuel.

Les négociations viennent de prendre fin. Les instituteurs et institutrices pourront à l'avenir se faire délivrer sur le réseau de l'Etat une carte d'identité avec photographie qui leur permettra d'obtenir directement la réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples sans être obligés de faire transmettre leur demande par l'inspecteur d'Académie. Ils n'auront qu'à se présenter au guichet avec leur carte d'identité et on leur remettra leur billet. Les ministres de l'instruction publique et des travaux publics demandaient la même faveur aux grandes Compagnies, mais, malgré leur insistance, ils n'ont pu réussir, du moins quant à présent.

La demande de billet continuera donc à être exigée, mais les nouvelles mesures prises d'accord avec les Compagnies permettront de faciliter considérablement l'usage du permis de circulation. Au surplus les ministres n'ont pas perdu tout espoir d'obtenir sur tous les réseaux les faveurs concédées par le réseau de l'Etat. Quand l'heure sera propice ils reprendront leurs négociations avec les Compagnies, comptant bien, cette fois, les faire aboutir.

T. H.

Les villégiatures présidentielles

Après le voyage qu'il doit faire en Bretagne et qui a été retardé par les élections municipales, le Président de la République se rendra au Havre, ou sa ville de la Côte, très utiliste par les tempêtes d'hiver, est actuellement à peu près remise en état.

En quittant le Havre, où il séjournera le plus longtemps possible, M. Félix Faure ira à Rambouillet pour y chasser pendant une quinzaine de jours. On s'occupe actuellement de l'ameublement du château de Rambouillet, en vue de ce séjour.

De Rambouillet, le Président de la République partira pour le Midi, afin d'assister aux grandes manœuvres des 12e et 17e corps d'armée, qui se termineront en Charente.

LE FONCTIONNARISME

D'après une statistique dont les éléments sont puisés aux sources officielles, le nombre des fonctionnaires, dans notre beau pays de France, s'élève à 527.000, dont 400.000 employés de l'Etat, 9.000 employés des départements et 118.000 employés des communes.

Les traitements de ces cinq cent vingt-sept mille fonctionnaires imposent à l'Etat, aux départements et aux communes une charge annuelle de six cent trente-sept millions de francs.

Six cent trente-sept millions de francs! Voilà un beau chiffre!

Prochaines nominations

Paris, 12 mai. — M. Delpeuch, député, sera nommé sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

M. de Selves, sera nommé préfet de la Seine.

M. Poubelle, sera nommé ambassadeur.

Mais ces nominations ne seront rendues officielles qu'au moment de la publication du prochain mouvement diplomatique qui aura lieu avant la rentrée des Chambres.

MORT DE JEAN VOLDERS

chef du Parti Ouvrier

Bruxelles, 12 mai. — Jean Volders vient de mourir, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de trente-sept ans.

Un affaiblissement cérébral, provoqué par un surmenage incessant, l'obligeait dernièrement à se retirer de la lutte. Il entra dans une maison de santé.

Volders exerçait une influence considérable sur les ouvriers belges. Il avait fondé à Bruxelles la « Maison du Peuple ». C'était un orateur de grand talent.

La mort de Volders est une immense perte pour le socialisme international.

L'assassin de la petite Neut

On annonce la mort de Voignier, l'assassin de la petite Alice Neut, qui était, depuis trois mois détenu à la prison centrale de Melun.

Le misérable avait été le 16 février, condamné à mort par le jury de la Seine; mais en raison de son grand âge — 70 ans — il avait vu sa peine commuée en une réclusion perpétuelle.

Le crime commis par Voignier a eu un retentissement et la comparution de l'assassin en cour d'assises est si récente qu'il nous paraît inutile de rappeler les détails de cette affaire célèbre.

Alice Neut, on s'en souvient, habitait avec ses parents passage d'Eupatoria, 43, à Ménilmontant.

Elle disparut dans la nuit du 21 au 22 juillet 1890, et son corps fut découvert le matin par des mariniers dans le canal de l'Ourcq à la Villette.

Dans les premiers jours de décembre 1895, Voignier, dénoncé par un jeune vagabond, nommé Robin, fut arrêté et sa culpabilité ne tardait pas à être établie.

L'assassin de la petite Neut comparaissait le 12 février 1896 devant le jury de la Seine et était, après trois audiences, condamné à la peine de mort.

Il dut à son grand âge, nous l'avons dit, de ne pas monter sur l'échafaud; mais en voit que le sursis qui la mort lui a accordé n'a pas été bien long.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 12 mai.—Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Voyages présidentiels

Le président de la République a informé le Conseil qu'en raison de la reprise de la session parlementaire, il ajournait jusque fin juillet son voyage en Bretagne.

M. Félix Faure, conformément à des engagements antérieurs, se rendra à Tours le 24 mai, accompagné du ministre de l'intérieur.

Le sous secrétariat des postes et des télégraphes

Le Conseil a décidé la création du sous-secrétariat d'Etat aux postes et télégraphes.

Indemnités à la France

M. Hanotaux a fait savoir que les indemnités dues à nos compatriotes pour les pertes qu'ils ont éprouvées dans la dernière guerre civile du Chili sont définitivement réglées de gré à gré.

Les simplifications administratives

M. Cochery a donné connaissance du texte de la circulaire qu'il va adresser à l'inspection générale des finances au sujet de l'étude des simplifications administratives.

Le catastrophe d'Adélia

M. Félix Faure a fait savoir qu'il avait chargé le commandant du 19e corps de le représenter aux obsèques des victimes de l'accident d'Adélia.

De son côté, le ministre des travaux a indiqué que l'enquête sur les causes de l'accident se poursuit activement.

Le canal des deux mers

M. Turrel a annoncé qu'il ordonnait la publication au *Journal officiel* du rapport de la commission chargée par le décret du 21 septembre 1894 d'étudier la question du Canal des Deux-Mers.

Les fonctionnaires des colonies à l'administration centrale

Sur la proposition de M. André Lebon, M. Félix Faure a signé un décret en vertu duquel les officiers et fonctionnaires des colonies, détachés à l'Administration centrale, ne pourront y demeurer au delà de la durée réglementaire de leur congé en Europe.

Une question de M. Clovis Hugues

Le ministre de l'intérieur a fait connaître que M. Clovis Hugues, député, lui avait annoncé qu'il se proposait de le questionner, dès la reprise des travaux parlementaires, sur l'inaction de la police devant la manifestation de la place Vendôme.

LE CABINET du Ministre de l'Instruction publique

Paris, 12 mai. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes, en date du 1er mai 1896, ont été nommés:

Chef adjoint de cabinet, M. Nicolas Auguste, ancien conseiller général, ancien vice-président du conseil de préfecture.

Chef adjoint de cabinet, M. *Riraud* Albert, auditeur au Conseil d'Etat.

Chef du secrétariat particulier: M. Leydet François, licencié ès-lettres, licencié en droit.

Conférences de MM. Bourgeois et Doumer

Paris, 12 mai. — On annonce que MM. Bourgeois et Doumer vont entreprendre une campagne de conférences en province.

Le Prince de Suède à l'Elysée

Paris, 12 mai. — Le Président de la République a reçu à quatre heures le prince Eugène de Suède. Les honneurs ont été rendus au prince à son arrivée, comme à son départ, par le poste de service rangé dans la cour du palais de l'Elysée.

Après un entretien de vingt-cinq minutes, le prince de Suède est rentré à l'hôtel de la légation où le président de la République accompagné du général Fournier est venu 8 h. 5 minutes lui rendre sa visite.

Le Conseil municipal de Paris

Paris, 12 mai. — Les nouveaux conseillers municipaux sont venus à l'hôtel-de-ville prendre langue depuis deux jours. Ils ont choisi leurs places, se sont fait inscrire pour la plupart dans les divers groupes.

Le groupe socialiste comprend à l'heure actuelle, vingt-neuf membres qui espèrent faire encore deux adhésions.

Les radicaux sont vingt-trois.

Déjà les candidatures au poste de syndic se manifestent. MM. Thuillier, Bellan, Opportun et Brard sont sur les rangs. La lutte sera entre MM. Thuillier et Bellan.

On parle de M. Baudin comme président.

Le ministre de la marine

Paris, 12 mai. — Le Ministre de la marine a été pris ce matin d'une indisposition subite au moment où il allait se rendre au conseil des ministres, auquel, par suite, il n'a pas pu assister.

Le docteur Cunéo, directeur du service de santé de la marine, mandé au ministère, a constaté que l'indisposition provenait d'un embarras gastrique ne présentant d'ailleurs aucun caractère de gravité.

Toutefois, l'amiral Besnard devra garder un repos absolu pendant un jour ou deux.

L'affaire Cesti-Séverine

Paris, 12 mai. — Après les conclusions de l'avocat général dans l'affaire Cesti-Séverine, la cour d'appel a renvoyé à lundi pour prononcer l'arrêt.

La catastrophe en Algérie

Obsèques des victimes

Blidah, 12 mai. — Les obsèques des six officiers victimes de la catastrophe d'Adélia ont eu lieu dans la matinée. Les honneurs militaires ont été rendus. Dans le nombreux cortège qui suivait les cercueils, signalons la présence de toutes les autorités civiles et militaires, des fonctionnaires de la ville, des membres du conseil municipal, des sociétés de Blidah des délégations de tous les corps de troupes, etc. De nombreuses couronnes avaient été déposées sur les cercueils.

La ville est en deuil. De nombreuses croisées sont pavoisées de drapeaux en berne cravatés de deuil.

Les corps ont été pris à l'hôpital sur trois prolonges ornées de drapeaux et de fleurs. Le service funèbre a eu lieu à l'église St-Charles, puis le cortège est descendu à la gare. Les musiques des troupes et celles des Sociétés civiles jouent des airs funèbres. Toute la population était massée sur le passage du cortège, le deuil était conduit par M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, représentant le gouvernement, Larchey, commandant du 19e corps, représentant le président de la République et le ministre de la guerre.

MM. Boulac, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées*, représentant le Ministère des Travaux publics, les généraux Collet, Maygeol et Varlet, M. Berseville, secrétaire général du département, général de l'Algérie, de nombreux officiers de la ville d'Alger, etc. Les corps ont été embarqués à 3 h. 30 pour Mostaganem. A la gare des discours patriotiques ont été prononcés par M. Cambon, au nom du gouvernement, et par le général Larchey, qui a rappelé les services rendus à la patrie par les morts. Cette funèbre cérémonie a été très imposante.

Société des Artistes français

Le Comité de la Société des Artistes Français, vient de décider que le vote des médailles d'honneur pour le Salon de 1896 aurait lieu le jeudi 28 mai.

Le Salon sera fermé le vendredi 29, pour le vote des récompenses et travaux intérieurs.

Réouverture, le samedi 30 mai.

Cour d'assises de la Seine

Paris, 12 mai. — La cour d'assises de la *Seine a condamné aujourd'hui la femme Grandvuillemin au travaux forcés à perpétuité, Grandvuillemin aux travaux forcés à perpétuité, Bonnafoy à six ans de réclusion.*

Pressés d'argent, les époux Grandvuillemin, le 8 janvier dernier, n'avaient rien trouvé de mieux que de mettre le feu à leur hôtel, rue Cassini, 76, afin de toucher le montant de leur police d'assurance. Un grand nombre de locataires furent surpris aux 4 heures du soir par le feu et se virent leur salut que difficilement. Quelques-uns qui purent le faire descendre des étages en se servant d'échelles et de cordes de sauvetage.

Arrêtés aussitôt, les époux Grandvuillemin et Bonnafou, qui feignaient d'abord d'ignorer ce qui s'était passé, avouèrent leur tentative criminelle.

Les débats ont duré deux jours.

354 curés contre un journal

Auxerre, 12 mai. — Le tribunal correctionnel a condamné le journal *l'Yonne*, qui était poursuivi par 354 curés pour injures et diffamation, à 25 francs d'amende et à un franc de dommages-intérêts envers 315 de ces ecclésiastiques.

Nouvelles étrangères

Incident à Tche-Fou

Londres 12 mai. — Une dépêche de Shanghaï annonce qu'un incident s'est produit récemment, à propossession, au nom du gouvernement russe, de terrains situés à Tche-fou et sur lesquels, le ministre britannique a réclamé un droit de préemption. Il y a actuellement six navires russes et quatre américains à Tche-fou.

La mort du cardinal Galimberti

Londres, 12 mai. — Le *Daily-News* publie la dépêche suivante de Rome:

Le bruit court ici que la mort du cardinal Galimberti se serait pas due à des causes naturelles.

Des déclarations à cet effet ont été faites à la police et le mot de poison a été prononcé.

L'autopsie a été demandée.

LE CHOLÉRA

12 mai. — Depuis que l'apparition du choléra a été signalée en Egypte, au mois d'octobre dernier, l'administration sanitaire n'a cessé d'exercer la surveillance la plus attentive sur les provenances de cette région, notamment dans les ports de la Méditerranée.

Le port d'Alexandrie est considéré comme contaminé et les dispositions du règlement sanitaire sont appliquées à l'arrivée des navires suivant les conditions sanitaires dans lesquelles ils se présentent.

Ces dispositions comprennent en tout état la visite médicale des passagers et de l'équipage et la désinfection des objets susceptibles de transmettre les germes de la maladie.

Les Quarantaines

Grèce. — En présence de l'extension du choléra à Alexandrie, un décret royal vient d'imposer une quarantaine de cinq jours à toutes les provenances de ce port.

Italie. — En raison du développement prix par l'épidémie cholérique à Alexandrie, le gouvernement a prescrit de minutieuses mesures sanitaires aux paquebots en provenance de ce port, à destination ou en transit, d'Italie ou de Massaouah.

Alexandrie, 12 mai. — Vingt-deux nouveaux décès dûs au choléra ont eu lieu aujourd'hui.

AUX ILES SALOMON

Commerçants et missionnaires massacrés

New-York, 11 mai. — On télégraphie de San-Francisco:

« Le vapeur *Monowai* rapporte que les indigènes des îles du détroit de Manning (îles Salomon) ont massacré plusieurs commerçants et missionnaires.

» Les ravages de l'île Malaita ont tué l'équipage d'un chalupage appartenant au brick anglais *Riolys*, à Pubiana.

» Les commerçants tués sont deux Français et un Américain. Deux missionnaires anglais ont disparu. On craint qu'ils n'aient été tués.

» La station des missionnaires de l'île à Tonan a été abandonnée. »